

# Sensibilisation N°1

## Aide à la mise en place de l'évaluation des risques dans les TPE / PME

### Public visé

Personnes en charge de la mise en place et du suivi du document unique dans les entreprises de 1 à 50 salariés.

### Pré-requis éventuels

L'existence de la fiche d'entreprise réalisée par votre service de santé au travail est un plus.



3 heures

**Je m'inscris**



### Contexte

Le document unique est la transposition par écrit de l'évaluation des risques professionnels liés à une entreprise. Tout employeur est tenu de rédiger un document unique afin de prévenir les risques et prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la sécurité et la santé des salariés.

### Objectifs

- Identifier les dangers présents au sein de votre entreprise
- Evaluer et hiérarchiser les risques auxquels sont soumis vos salariés
- Entamer la rédaction de votre document unique et votre plan d'action.

### Effectif maximum par session

Afin de favoriser les échanges et permettre un suivi plus personnel, le nombre de places est limité à 10 personnes par groupe (2 personnes de la même entreprise au plus).

Selon le public inscrit, l'OPPBTB apportera son expertise.

Pour un autre accompagnement (webinaire, accompagnement individuel en entreprise) -> Nous contacter.

### Lieux / Dates - Horaires : 9h00 - 12h00

Lieux	Dates	Lieux	Dates
Caudan	28 janvier 2021	Redon	17 juin 2021
Vannes	28 janvier 2021	Vannes	17 juin 2021
Redon	18 février 2021	Auray	16 septembre 2021
Caudan	25 février 2021	Caudan	21 octobre 2021
Vannes	25 février 2021	Caudan	18 novembre 2021
Caudan	15 avril 2021	Redon	18 novembre 2021
Redon	15 avril 2021	Vannes	18 novembre 2021
Vannes	15 avril 2021	Auray	16 décembre 2021
Auray	29 avril 2021		
Caudan	17 juin 2021		

**OPPBTB**  
La prévention BTB